



AGIR POUR LE LOGEMENT

Honoraires au / /

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹

PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL²

(selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel)

• Immeuble à destination totale d'habitation	Entre	€/lot	et	€/lot
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre	€/lot	et	€/lot

PRESTATIONS PARTICULIÈRES HORS FORFAIT

(réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel) **et dépassements des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait**

• Immeuble à destination totale d'habitation	Soit tarif convenu par les parties
	Soit entre € /heure et €/heure au prorata du temps passé
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Soit tarif convenu par les parties
	Soit entre € /heure et €/heure au prorata du temps passé
MAJORATION PRESTATIONS URGENTES DE GESTION DES SINISTRES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES OUVRABLES	Coût horaire TTC majoré de %
AUTRES PRESTATIONS PARTICULIÈRES (travaux autres que de maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc.)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIÉTAIRES

État daté	
Mise en demeure	
Autres prestations	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise, forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

1/ Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de % incluse.
2/ Ces prestations correspondent a minima à celles énoncées par le décret n°2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndic de copropriété et les prestations particulières.



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	
▶ Locaux meublés	
▶ Locaux commerciaux	
▶ Locaux professionnels	
▶ Locations saisonnières	
▶ Biens ruraux	
▶ Terrains	
▶ Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt...)	
▶ Immeubles entiers	
▶ Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	
▶ Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation		bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	-	bailleur locataire
- état des lieux location vide ²	-	bailleur locataire
- état des lieux location meublée ²	-	bailleur locataire
▶ Locaux de droit commun		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Locaux commerciaux		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Locaux professionnels		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Locations saisonnières		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
- taxe de séjour		
▶ Biens ruraux		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Terrains		
▶ Autres locaux (garage, entrepôt...)		

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).
N° d'enregistrement Orias :

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

^{1/} Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de % incluse.

^{2/} Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

Honoraires au / /

HONORAIRES TRANSACTION

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
1 € à 15.000 €	2.500 €
15.001 € à 39.000 €	4.000 €
39.001 € à 49.000 €	4.500 €
49.001 € à 60.000 €	5.000 €
60.001 € à 65.000 €	5.500 €
65.001 € à 75.000 €	6.000 €
75.001 € à 85.000 €	6.500 €
85.001 € à 92.000 €	7.000 €
92.001 € à 100.000 €	7.500 €
100.001 € à 110.000 €	8.000 €
110.001 € à 122.000 €	8.500 €
122.001 € à 135.000 €	9.000 €
135.001 € à 149.000 €	9.500 €
149.001 € à 160.000 €	10.000 €
160.001 € à 170.000 €	10.500 €
170.001 € à 185.000 €	11.000 €
185.001 € à 200.000 €	12.000 €
200.001 € à 214.000 €	13.000 €
214.001 € à 230.000 €	14.000 €
230.001 € à 250.000 €	15.000 €
250.001 € à 270.000 €	16.000 €
270.001 € à 290.000 €	17.000 €
290.001 € à 310.000 €	18.000 €
310.001 € à 330.000 €	19.000 €
330.001 € à 350.000 €	20.000 €
350.001 € à 370.000 €	21.000 €
370.001 € à 390.000 €	22.000 €
390.001 € à 410.000 €	23.000 €
410.001 € à 430.000 €	24.000 €
430.001 € à 450.000 €	25.000 €
450.001 € à 470.000 €	26.000 €
470.001 € à 510.000 €	27.000 €
510.001 € à 550.000 €	28.000 €
550.001 € à 590.000 €	29.000 €
➤ 590.000 €	5 %

Montants TVA 20 % INCLUSE

BAREME A COMPTER DU 21 mai 2018